

2015.16
nomenclature : 8.9

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 26 FEVRIER 2015

Conseillers en exercice :	33
présents :	26
pouvoirs :	6
votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

Aujourd'hui 26 février 2015 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 20 février 2015, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH — M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - Mme Adjoua KOUAME – M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Noël BELLIOU – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Marianne REYNAUD donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS – Mme Stéphanie FRITZ donne pouvoir à Mme Pascaline BANCHEREAU - Mme Anne-Marie MICHENAUD donne pouvoir à M. Jean-François HEROUARD – Mme Jeanine PROVOST donne pouvoir à Mme Florence PECHEVIS – Mme Maryvonne LAURENT donne pouvoir à M. Noël BELLIOU - M. Christian BAYLE donne pouvoir à Mme Isabelle LASSALLE -

ETAIT ABSENTE

Mme Emilie RICHAUD -

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

**Subvention exceptionnelle à l'Association
LES QUATRE ROUTES (anciennement AGVRC)**

2015.16

La Ville de Cognac et plus particulièrement le quartier de Crouin, a fait l'objet d'incendies de véhicules dans les nuits du week-end du 20 décembre 2014.

Au-delà des actions de sécurité publique qui ont été mises immédiatement en oeuvre, la Ville a réfléchi par l'intermédiaire de son CCAS, à la mise en place d'un dispositif social d'aide aux victimes qui ont souvent perdu le seul véhicule qui leur permettait de maintenir une activité professionnelle. Cette double peine ne pouvait pas rester sans réponse de la part de la Ville d'où la mise en place d'un soutien particulier.

Les personnes concernées ont été reçues par les assistantes sociales du CCAS pour une analyse précise de leur situation.

2015.16
nomenclature : 8.9

Parmi les victimes, il s'avère que 2 familles n'avaient pas les moyens de procéder au remplacement de leur véhicule ou même de faire l'avance d'une indemnisation d'assurance dont le dossier était en cours.

Compte tenu de ses activités, l'**Association Les Quatre Routes** s'est chargée de mettre à leur disposition deux véhicules de remplacement pour une période maximale de 30 jours, dont un provenant d'une société de location de véhicules (ADA) ; le montant total de cette location s'élève à 670 €.

Considérant que dans l'urgence de la situation, c'est l'**Association Les Quatre Routes** qui a procédé à l'avance de cette dépense, la Ville de Cognac envisage de lui verser une subvention exceptionnelle de 670 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**VOTE l'attribution d'une subvention de 670€ à l'Association Les Quatre Routes.
DIT que cette subvention sera inscrite au chapitre « subventions de fonctionnement exceptionnelles » sur le compte 67-6745-520 du budget primitif 2015.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS